



11694 - Le fidèle doit-il invoquer son Maître en dépit du fait que Celui-ci connaît son besoin ?

question

Certains répètent un hadith ainsi conçu : **La reconnaissance de mon état me dispense de Le prier** et l'utilisent comme argument pour soutenir que l'homme n'a pas besoin de prier Allah étant donné qu'Allah connaît ses besoins. Dans quelle mesure ces propos seraient exacts ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette affirmation est nulle parce qu'elle contredit la foi au décret et implique l'annulation des moyens et l'abandon de l'une des meilleures pratiques cultuelles pour Allah, le Puissant et Majestueux.

L'invocation revêt une très grande importance dans la mesure où elle permet de contourner le destin et d'écarter les épreuves et reste utile pour mettre fin à ce qui est déjà arrivé et empêcher l'avènement de ce qui est en perspective. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Seule l'invocation permet de contourner le destin**. (Cité par Ahmad, 5/277, Ibn Madja, 90 et at-Tarmidhi, 139 et déclaré 'beau' par al-Albani dans Sahih al-Djami, 7687. Voir as-Sahihah, 145). Il a également dit : « Si la porte de l'invocation est ouverte pour l'un de vous, la porte de la miséricorde lui est aussi ouverte. Et rien n'a été demandé à Allah qu'il aime à donner comme la sécurité. En fait, l'invocation reste utile pour mettre fin à ce qui est déjà arrivé et empêcher l'avènement de ce qui est en perspective. Pratiquez l'invocation, ô fidèles serviteurs d'Allah. (Cité par at-Tarmidhi, 3548). Il a encore dit : « La méfiance ne permet guère d'échapper au destin.

Mais l'invocation reste utile pour mettre fin à ce qui est déjà arrivé et empêcher l'avènement de ce qui est en perspective. En fait, l'invocation rencontre l'épreuve et lui résiste jusqu'au jour de la



Résurrection » (cité par at-Tabarani, 2/800 (33) et déclaré 'beau' par al-Albani dans Sahih al-Djami, 7739).

Certains soufi qui veulent se passer de l'invocation tirent un argument du hadith : **Sa connaissance de mon état me dispense de Le prier** Mais ce hadith est apocryphe et est sans fondement, d'après les affirmations des ulémas.

Al-Baghawi l'a mentionné dans son exégèse de la sourate des prophètes et en a souligné la faiblesse. A ce propos, il dit : « Il a été rapporté d'après Ubay ibn Kaab que quand Abraham avait été attaché et jeté dans le feu, il dit : **Il n'y a de dieu que Toi, j'atteste Ta transcendance, Toi, Maître de l'univers. La louange et la royauté T'appartiennent, Tu n'as point d'associé** . Ensuite, ils le propulsèrent dans la fournaise où il fut accueilli par Gabriel qui lui dit :

- Abraham, as-tu un besoin ?
- Si c'est de toi, non.
- Adresse-toi à ton Maître.
- Sa connaissance de ma situation me suffit.»

Voir le Tafsir de Baghawi intitulé Maalim at-Tanzil, 5/347).

Commentant ce hadith, Cheikh al-Islam Ibn Taymiyya dit : « Quant aux propos : **Sa connaissance de ma situation me suffit** , ils sont faux et contraires à ce qu'Allah a mentionné à propos d'Abraham et des autres prophètes, à savoir qu'ils L'invoquaient et Lui demandaient leurs besoins. Ils se heurtent en plus à l'ordre qu'Allah a donné à Ses serviteurs et qui veut qu'ils Lui demandent ce qui leur apporte le bien ici-bas et dans l'au-delà ». Madjmou'Fatawa, 8/539).

A propos du même hadith, cheikh al-Albani dit : **Ce hadith est sans fondement. Certains l'ont attribué à Abraham, mais il relève des traditions israélités et aucune de ses versions n'est attribuable (au Prophète)** Voir Silsilat al-ahadith adh-Dhaifa, 1/28 (21).

Plus loin, il poursuit : « Cette interprétation a été adoptée par certains auteurs qui ont écrit sur la



sagesse à la manière des Soufis et ils ont dit : **le fait de Lui adresser une demande implique une accusation** . Voir Silsilat al-ahadith adh-Dahifa, 1/29. En guise de commentaire de cette phrase, Al-Albani dit : **C'est une énorme aberration... Est-ce que les prophètes (pse) qui Lui ont adressé différentes demandes ont accusé leur Maître ?** Silsilat al-Ahadith adh Dahifa, 1/29.